

Recyclage Enseignement Médical - Niveau III

Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation « recyclage à l'enseignement médical - Niveau III ».

Texte(s) de référence

? Arrêté du 18 avril 2016 modifiant l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

? Révision des acquis, de la pratique, dans un objectif d'opérationalité.

? Au sortir de la formation, le (la) stagiaire sera capable : d'assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord en l'absence d'un médecin embarqué, de procéder à un examen clinique, paraclinique, d'assurer les premiers soins, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques et à leur application, de déclencher et d'assurer une liaison avec le médecin des gens de mer du CCMM de Toulouse.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

? Tout marin dispensant ou étant désigné pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de jauge brute supérieure ou égale à 500 UMS ou s'éloignant à plus de 200 milles des côtes.

? Justifier du suivi de la formation initiale E.M. 3, dont l'attestation arrive à échéance.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

? Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale fixées par décret n°2015-1575.

? Avoir suivi et participé à la formation. Un contrôle de connaissances est réalisé en début et en fin de formation. La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré avoir atteint la norme de compétence minimale (tableau A – VI/4.2).

Durée, modalités, effectifs par session

? **36h**, mixte d'apports théoriques (rappels) , de travaux pratiques et d'exercices simulés.

? Formation dispensée en centre, en présentiel. Un des modules se déroule à l'IFSI Lorient.

? Possibilité en INTRA,

? de 8 à 16 stagiaires (maximum).

Programme de la formation

- ? Formation composée de **4 U.V.** (unités de valeur) :
- ? **U.V.- PSEM** (Premiers secours en équipe-mer) de **7h**.
- ? **U.V.- ME** (Médecine embarquée) de **7h**.
- ? **U.V.-SI** (Soins infirmiers) de **16h**.
- ? **U.V.-AMMCT 3** (Aide médicale en mer - téléconsult^o.niv. 3) de **6h**.

Intervenant(s)(es)

- ? Formateurs qualifiés PAE 1 (UV PSEM), et IFSI (U.V. SI), médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. ME), intervention et organisation de l'UV- AMMCT3 par les médecins du CCMM de Toulouse ou médecins du service de santé des gens de mer.

Coût, horaires, dates et sites de formation

- ? Nous consulter.

Financement

- ? Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

